



Refus de rupture conventionnelle par l'employeur

Par **griasque**, le **10/05/2011** à **09:23**

Bonjour,
actuellement en cdi depuis 3 ans et demi je souhaite partir car mon employeur ne veut plus remunerer les 2 heures supplementaires que je suis obligee de faire par semaine pour ouvrir la boutique et il me les fait recuperer, le probleme c est qu avec la hausse de l essence je n ai plus les moyens financiers de venir travailler, je ne m en sort plus.
j ai proposer une rupture conventionnelle de contrat mais il me le refuse. ai je un recours, je ne vais pas pouvoir demissionner sinon je n ai pas droit aus assedics le temps de trouver un autre emploi et le licenciement m oblige a faire un preavis de 2 mois que je ne peux me permettre vu ma situation financiere.
je suis dans l impasse et aurais vraiment besoin d aide pour trouver une solution tres rapidement.
merci d avance.

Par **Cornil**, le **12/05/2011** à **17:39**

Bonsoir "griasque"
Il n'y a aucun recours possible contre un refus de rupture conventionnelle, l'employeur n'ayant pas à motiver son refus.
Mais pourquoi ne ferais-tu pas une procédure en référé prud'homal pour obliger l'employeur à te payer ces heures sup. Il n'a pas droit unilatéralement à te forcer à les récupérer (nécessité d'accord d'entreprise à minima) CT L3121-24!
Bon courage et bonne chance.